

DÉCISION

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2026-072	R-4272-2024	13 juillet 2026
------------	-------------	-----------------

PRÉSENT :

Louis Legault
Régisseur

Hydro-Québec
Demanderesse

Décision finale sur la demande d'ordonnance de traitement
confidentiel du Transporteur à l'égard des pièces B-0022,
B-0024 et B-0051

*Demande d'autorisation relative à l'intégration du Parc
éolien Des Neiges – Secteur sud au réseau de transport*